

Département de la

Moselle

Arrondissement de Metz-Campagne

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Procuration : 0

Date de la

convocation :

07.12.2020

COMMUNE DE GRAVELOTTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur TORLTING Michel, Maire.

Membres présents : TORLTING Michel - BRIOUX Dominique - SIMON Denis - SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle - DONVAL Denis - POTIER Christophe - SCHURCH Christophe - MULLER Hervé - LOUIS Aurélie - APPERT Ségolène - DAUBENFELD Nadine - PIERRE Sébastien - CLEVER Nathalie - GRANDPIERRE Marie-France.

Absents excusés : Emilie GAILLOT

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE (CAUE)

Le Conseil Municipal

Décide d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat, et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,

De mandater Monsieur le Maire pour représenter la Commune de Gravelotte, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du Conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est le suivant :

- 0,20 €/ habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5000 €
Pour les communes
- 0,10 €/ habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5000 €
Pour les EPCI
- 0,05 €/ habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 2 500 €
Pour les syndicats

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité
MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son
adhésion.

**Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 11/12/2020
Le Maire,
Michel TORLTING**

